

**Fonds de soutien au développement
de l'accueil de la petite enfance**

B 4

Objectif

Le CONSEIL GENERAL de l'INDRE favorise le développement de l'accueil de la petite enfance par la création de places d'accueil collectif et familial pour les enfants de moins de 6 ans, ou de relais assistantes maternelles (voir modalités d'application des aides dans le règlement).

Bénéficiaires

Communes, communautés de communes, groupement de communes, associations.

Contact

Lettre de demande de financement à adresser à :

*Monsieur le Président du Conseil Général
Direction de la Prévention et du Développement Social
(Service de P.M.I.)
Centre Colbert – Bâtiment E – 4 rue Eugène-Rolland
B.P. 601
36020 Châteauroux CEDEX
Pour tout renseignement, ☎ 02 54 08 38 35*